

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30816**

Intitulé

MASTER : MASTER mention Arts

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Nice ; Président de l'Université Côte d'Azur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132 Arts plastiques, 133 Musique, arts du spectacle, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Conception, communication et production artistique

Enseignement dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre

Composition musicale, interprète de la musique et du chant

Animation et médiation dans les institutions culturelles liées aux arts.

Production de textes ou d'éditions scientifiques, tout autant que critiques, voire de vulgarisation, relevant des arts.

Les titulaires du diplôme sont capables de :

Repérer et rassembler des sources primaires et secondaires en vue d'illustrer et de défendre une problématique.

Maîtriser les règles syntaxiques et grammaticales pour la rédaction de textes scientifiques ou de vulgarisation liés aux arts.

Maîtriser les enjeux culturels, communicationnels, artistiques et pédagogiques.

Définir des stratégies en matière de communication, production, programmation artistique.

Les titulaires du diplôme acquièrent des compétences spécifiques aux parcours disciplinaires :

Arts du spectacle-théâtre : recherche et création

Mobiliser la culture et les principales méthodes disciplinaires pour analyser les pratiques de l'acteur, à la dramaturgie et aux processus de mises en scènes, à l'anthropologie des arts vivants et performatifs.

Création, performance et pédagogie musicales

Formuler des problématiques de recherche pensées dans l'intérêt d'une réalisation concrète de l'œuvre musicale, pour pouvoir en définir les potentialités interprétatives, et pouvoir actualiser et décrire les catégories musicales qui y font sens.

Enseigner la pratique instrumentale. Composer et créer une œuvre musicale et sonore.

Ethnologie des arts vivants

Répondre à tout type d'appel d'offre concernant des missions d'étude et de préfiguration en ethnologie, anthropologie, ethnologie des arts vivants.

Collaborer à la conception de projets patrimoniaux dans le domaine des arts vivants.

Savoirs du corps dansant : improvisation, transmission, archives

Adopter le point de vue du corps dansant pour produire les discours de son histoire, de son inscription culturelle et interculturelle, de ses pratiques expérimentales et de ses modes de transmission.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés pourront travailler dans les secteurs de l'art : production, diffusion, transmission, médiation, enseignement et recherche. Tous les types d'organisations sont concernés qu'elles soient publiques, privées ou associatives en particulier les théâtres, organisations patrimoniales, culturelles, d'événementiel, d'édition (texte, musique, image) et lieux d'enseignement et de formation.

Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants :

Enseignement artistique

Animateur dans les institutions liées aux arts

Designer éditorial

Assistant d'édition

Maquettiste d'édition

Critique et journaliste spécialisé

Producteur, programmateur, délégué à la communication, adjoint au directeur de conservatoire ou d'école de musique, rédacteur, gestionnaire de labels discographiques.

Entrepreneur de spectacle

Assistant de recherche dans le domaine artistique

Musicologue

Chorégraphe

Danseur, Formateur en danse

Interprète, artiste de la musique et du chant

Dramaturge

Ethnologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

K2105 : Enseignement artistique

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

L1202 : Musique et chant

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

La formation s'organise autour d'un Master 1 mutualisé et de quatre parcours de spécialité de Master 2 différenciés pour permettre aux étudiants d'acquérir une expertise spécifique :

Arts du spectacle-théâtre : recherche et création

Création, performance et pédagogie musicales

Ethnologie des arts vivants

Savoirs du corps dansant : improvisation, transmission, archives

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP

Par expérience dispositif VAE	X	Jury de validation VAE : enseignants-chercheurs personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels dont la validation est demandée
-------------------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mai 2018, relatif aux accréditations de l'Université Côte d'Azur à délivrer les diplômes nationaux n°**20180470**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013, articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE)

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr/>

[Université Nice Côte d'Azur](#)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Université Côte d'Azur

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR LASH, Campus Carlone - 98, bd Edouard Herriot - BP 3209 - 06204 NICE Cedex 3.

CRR (Université Côte d'Azur) - 127, Avenue de Brancolar, 06364 Nice

Villa Arson (Université Côte d'Azur) - 20 Avenue Stephen Liegeard, 06100 Nice

Pôle National Supérieur Danse Provence Cote d'Azur - PNSD (Université Côte d'Azur) - 560 Chemin du Château - 06250 Mougins

Historique de la certification :

Anciennement, Master mention Théories et pratiques des arts vivants : Danse, Musique, Théâtre, Ethnologie des arts vivants